

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 5 décembre 2024

Le cinq décembre deux mille vingt-quatre à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-sept novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (41)

Damien TAUNAY, Jean-Marie BRINGOUT, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI, Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Philippe MOLLE, Bernard GAUDINET, Eric GARET, Laurence BAUMONT, Benoit PETON, Jean DESMARTIN, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Marie-Pierre DUPRÉ, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (9)

Véronique GRANDJEAN-AMBERT à Jean-Marie BRINGOUT, Éric FRECHIN à Bernard GAUDINET, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD à Benjamin GONZALES, Hervé LE CAIN à Gérard COULIN, Gérard PERSONENI à Raymond BILQUEZ, Christophe ROSSÉ à Cyrille FROIDEVAUX, Sophie TARAN à Véronique LOUIS, Romain WICKY à Régis BOILLOT.

Absents excusés (2)

Patrice COLNEY, Mickaël MUHLEMATTER.

2024-110 : Résiliation du bail signé entre la Communauté de Communes des Grands Bois et le SIVU de « CHAMPFLEUREY »

Le 5 novembre dernier, conformément à la délibération du 3 octobre 2024, le Président a signé l'acte d'acquisition des terrains sur lesquels se situe le pôle éducatif de NOROY-LE-BOURG, ainsi que les terrains adjacents en vue du projet de construction d'une micro-crèche.

Par cette acquisition, le bail signé le 13 janvier 2012 entre la Communauté de Communes des Grands Bois et le SIVU de « CHAMPFLEUREY » pour l'utilisation des terrains, du bâtiment et la gestion de ce dernier, n'est plus effectif. Il est donc nécessaire d'en confirmer la résiliation et de signer un nouveau bail entre la CCTV et le SIVU pour l'utilisation et la gestion du pôle éducatif jusqu'au transfert effectif de la compétence scolaire.

Le Président propose au conseil communautaire de l'autoriser à signer une nouvelle convention avec le SIVU de « CHAMPFLEUREY ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **adopte** cette proposition par :

POUR	47	
CONTRE	3	Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN
ABSTENTIONS	0	

Fait à SAULX, le 5 décembre 2024
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état